



Caterinati et dominicains

Le 'Patronage spirituel' de l'Ordre

Par le P. A. Cocolicchio, op (Rome)
Varazze, 8 octobre 2016

Aux Statuts de l'Association internationale des Caterinati¹ (livret, p. 15) se trouve joint le décret reconnaissant le « Patronage spirituel » de l'Ordre dominicain, accordé par le maître général de l'Ordre, fr. Aniceto Fernandez, lors de l'érection de l'Association en 1970. Cet événement coïncide avec la proclamation de Catherine comme 'Docteur de l'Eglise universelle' par Paul VI.



Mais que signifie ce patronage spirituel ?

Le fr. Fernandez y voit une aide spirituelle. Comme tout patronage, cette reconnaissance apporte un dynamisme, pour les caterinati et conjointement pour les dominicains, dans la mesure où la sainte est invoquée, et son témoignage recherché, désiré. Voilà ce que le fr. Cocolicchio nous fit partager avec son enthousiasme communicatif.



Si, durant la vie de Catherine, le nombre de ses disciples s'élevait à une centaine, il est important de garder les caractéristiques de cette famille, « petite mais avec une vocation sublime et incisive », celle de marquer l'histoire, de laisser un signe. Il ne s'agit pas d'un mouvement de masse, mais d'un ferment dans la pâte. Il y a entre Catherine et ses disciples une relation familiale. Elle était pour eux leur mère (« *Mamma et Maestra*») et ils étaient pour elle ses « *dolcissimi figli* ». Elle les suivait même quand ils étaient loin. Considérons qu'« *aujourd'hui elle peut encore faire plus et mieux, comme elle l'a promis* » avant de nous quitter. Elle se sentait responsable de la vie, de la foi et de la vocation de ses fils et de ses filles. Comme le Christ louait le Père pour ses disciples et les Lui confiait, ainsi Catherine priait pour « *ceux que Tu m'as donné, parce que je les aime particulièrement* » (*di singolare amore*).

Dans la lettre à son père spirituel, Raymond de Capoue, où elle lui fait part de ses dernières recommandations, elle lui demande de recueillir son 'livre' et ses 'écrits', de s'entendre avec Fr. Thomas, son confesseur, et cite les disciples qui l'assistent : « *Je vous confie aussi cette famille, pour que vous en soyez autant que vous le pourrez le pasteur, le père ; conservez-les dans les liens de la charité et de l'union parfaite, pour qu'elle ne soit pas dispersée comme des brebis sans pasteur. Pour moi, j'espère leur être plus utile après ma mort que pendant ma vie. Je prierai l'éternelle Vérité de répandre sur vous toute la plénitude des grâces et des dons qu'elle eût versés sur mon âme, afin que vous soyez des flambeaux placés sur le candélabre.* »²



Le Prof. Paolo Nardi, Prieur des Caterinati,
et la Dott. Marina Delfino, présidente
du groupe de Varazze.

Ce passage montre que Catherine confie sa famille, sa *bella brigata*, à l'Ordre des Prêcheurs. Elle demande à Raymond de faire « *tout ce qu'il pourra* » pour la garder unie dans l'amour, en veillant toujours au primat de la charité dans la vérité. Catherine ne demande pas à l'Ordre l'incorporation de sa *famiglia*, mais son « patronage », d'autant que

¹ <http://www.caterinati.org/statuto.htm> - Association privée de fidèles, reconnue par le C. Pontifical des Laïcs en 1992

² It. Lettre 373 = Fr. Let. CXLVIII (102), Trad. Cartier, Téqui, 1977, *Lettres*, Vol II, p. 918

certains ses membres appartiennent à l'Ordre et d'autres à toutes sortes de catégories dans le Peuple de Dieu. Dans le langage d'après Vatican II, on parlerait d'un mouvement ecclésial. Les statuts de l'*Association Internationale des Caterinati* portent d'ailleurs un titre entre parenthèses : *Mouvement de S. Catherine*.

L'Association (Mouvement) est pétrie de la spiritualité dominicaine dont Catherine est imprégnée. Sa finalité est la formation continue, non le culte ou les œuvres de charité, comme c'est le cas pour les confréries. Les disciples de Catherine étudiaient les *Saintes Ecritures*, mais aussi *La Divine Comédie*, ou la *Somme Théologique* de S. Thomas d'Aquin...

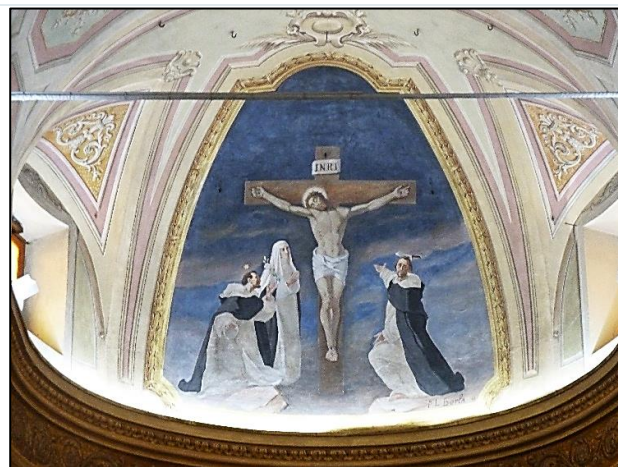
J. Beyer, un des premiers à analyser les mouvements ecclésiaux³, distingue trois types : les mouvements de type 'laïc' comme l'Action Catholique, les mouvements de type 'spirituel' comme les 'Instituts de vie consacrée' ou les 'Tiers ordres' (Can 303). Ces deux types sont bien encadrés canoniquement. Mais il en existe aussi d'un autre genre que, faute de terme plus approprié, il appelle « mouvement ecclésial ». Dans ce cas, c'est le charisme du fondateur ou de la fondatrice qui devient l'élément unificateur d'une famille 'ecclésiale' rassemblant diverses vocations : laïcs, mariés, consacrés, prêtres. Les membres y adhèrent selon différents degrés d'appartenance. Les mouvements se présentent comme des 'micro-église' dans la mesure où les divers états de vie et vocations y sont représentés et participent du même désir de répondre concrètement à la vocation de toute l'Eglise, de tous les baptisés, à la sainteté.

Revenant au décret de reconnaissance du patronage spirituel de l'Ordre dominicain accordé à l'Association des Caterinati, le fr. Cocolicchio y relève l'insistance sur la portée 'universelle' du message et du témoignage de Catherine et sur les liens de charité qui unissaient « ses fils et ses filles », cette charité qui est don de Dieu et nous relie à la source. Il relaye l'exhortation du maître général, fr. Fernandez, adressée à tous les fils de saint Dominique, d'accueillir cet « héritage de famille » qui a rénové bien des membres de l'Ordre parmi les premiers Caterinati, à commencer par le Bienheureux Raymond de Capoue, leur maître général !

CvdP



L'ancienne salle du chapitre (XV^e s) du couvent dominicain de Varazze, un haut lieu de la vie communautaire



Varazze, couvent 'San Domenico' (XV^e s.). Chœur (XVII^e s.): le Christ entouré par St Dominique, Ste Catherine et St Vincent Ferrier.

³ J. Beyer, *Movimenti ecclesiali*, in *Nuovo Dizionario di Diritto Canonico*, Cinisello Balsamo, 1993